

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 16 Janvier 2018

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 16 Janvier 2018

Etaient présents : Mme Régine CATIN, maire, Mmes et MM P. VERITE, P. BOURGEOIS et S. LION, adjoints, A-M. GERVAIS, B. DURAND, J-P. MONS, A. FONT, C. CHEVREUX, M-C. JOLY, F. JOST, M. BAUDOT, F. LAURENT, L. TRICHET.

POUVOIRS : Mme Marie-Paule FOUACHE à Mr Jean-Pierre MONS
Mme Fabienne RANGER à Mme Sandrine LION
Mr Jacques CAILLEUX à Mme Régine CATIN
Mr Patrick DUVIC à Mr Patrice VÉRITÉ
Mr Eric BEC à Philippe BOURGEOIS

Secrétaire de séance : Anne-Marie GERVAIS

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 13 Décembre 2017.

1 – Renouvellement de convention FAMILLES RURALES

Mme le Maire rappelle que l'association Familles Rurales Loire et Côteau rassemble les activités enfance-jeunesse des communes de SOUZAY-CHAMPIGNY, PARNAY, TURQUANT, MONTSOREAU et FONTEVRAUD L'ABBAYE. La commune de MONTSOREAU centralise les actions en direction des tous les enfants de 6 à 18 ans et remplit pour les cinq communes le contrat enfance-jeunesse passé avec la CAF, la MSA et la fédération départementale Familles Rurales. Les maires des cinq communes ont été associés à une réflexion autour des critères : nombre d'habitants, potentiel fiscal, nombre d'enfants inscrits, qui déterminent les participations de chacune des communes.

Après analyse des critères, les cinq maires sont tombés d'accord sur le calcul basé sur le nombre d'habitants et celui de la fréquentation des enfants pour les services proposés à la petite enfance.

Avec une population INSEE estimée en 2017 à 1569 habitants, soit 40% de 3921 habitants (population totale des cinq communes), le montant de notre participation pour 2018 sera de 27198,72€ dont 22808,72€ pour la jeunesse et 430€ pour l'enfance. Les recettes perçues en 2017, avec toujours un décalage d'un an, de la MSA et de la CAF se sont élevées à 10309,31€. Nous pouvons espérer l'équivalent environ en 2018.

Le nombre des enfants fréquentant les services est en augmentation. Les tableaux explicatifs de fréquentation sont mis à jour régulièrement. Le personnel est qualifié et bénéficie de formation adaptée.

C'est pourquoi Mme le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer la nouvelle convention et le nouveau contrat enfance-jeunesse afin de continuer à offrir aux enfants de la commune des services qui sont appréciés par leurs familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et inscrira la somme correspondante au budget 2018.

2 –RENOUVELLEMENT CUI

Madame le MAIRE informe le conseil municipal que le contrat CUI d'un agent technique qui était à échéance au 4 janvier 2018 a pu être renouvelé pour un an à partir du 5 janvier 2018 car il bénéficie des dispositifs en vigueur et en partenariat avec CAP EMPLOI dans les communes de moins de 2000 habitants.

3 – DIA CLARISSE

Le conseil municipal ne préemptera pas et se prononce favorablement sur la vente des parcelles qui composent la propriété de Mme Renée CLARISSE tout en signalant l'intérêt du chemin qui longe l'arrière du lavoir et qui pourrait déboucher sur la route.

4 – POINTS COMMISSIONS :

VOIRIE

- PETIT PUIITS : les travaux commencent le 24 janvier 2018 avec une nouvelle technique de durcissement de chaussée à base de chaux qui ne remettra pas en cause leur montant
- MUR de M. BRUNEAU : le devis de M. DILLAY de 3900€ a été validé en commission voirie mais en attente de celui de M.LEVEL pour l'évacuation de la terre et du comblement.
- CIMETIERE : la famille DURAND a été satisfaite de la résolution du problème causé sur sa concession. Pour relever de nouvelles tombes en déshérence en 2018, une somme de 3000€ sera proposée au budget. Nous verrons avec l'entreprise si cela est suffisant en fonction du nombre nécessaire.
- PROBLEMATIQUE D'ACCUEIL DES TOURISTES : VL, Camping-cars et Bus
Une réunion s'est tenue hier lundi 22 janvier à l'hôtel de région à NANTES, à la demande de Mme CATIN, en présence des services tourisme et patrimoine régionaux ainsi que des directeurs de l'abbaye et de Saumur Val de Loire. Le compte rendu de cette réunion sera joint à celui de ce Conseil Municipal.
Les questions de l'accueil des visiteurs de l'abbaye et du futur musée CLIGMAN qui ouvrir courant 2019 restent en suspens :
Qui porte le projet ? Qui achète le terrain (et la grange) VIERRON inscrit dans le PLU pour servir de parking Camping-cars et/ou VL ? Qui réalise les travaux de l'entrée et la sortie sur la RD ? Une étude s'avère nécessaire et urgente. Le département n'était pas présent mais il sera sollicité pour l'ingénierie du projet global. La société FLOWER CAMPING doit nous fournir pour la fin du mois sa proposition d'aménagement d'une aire de camping-cars le long de la RD947. Il restera à négocier le coût de location de l'espace concédé selon la formule la plus adaptée.
Nous avons évoqué l'urgence à valider les actions à mener, à requérir l'avis de l'ABF et le plan de financement qui doit être bouclé avant toute décision par le conseil municipal. Si la commune achète le terrain, Saumur Val de Loire s'engage à accompagner le projet à hauteur de 50.000€ puis par l'intermédiaire du contrat de territoire. La région suivra et l'Etat s'est engagé lors de l'AG 2017 du CCO à apporter la DETR maximum possible.
Reste à évaluer et rentabiliser l'usage de la grange que le propriétaire ne veut pas vendre séparément.
Un point sera fait régulièrement selon l'avancée du dossier.
- ZAC : Le bornage du géomètre en présence du cabinet VU D'ICI ainsi que d'ALTERCITE a eu lieu jeudi 11 janvier pour délimiter l'espace nécessaire pour les quatre logements « tests » accessibles directement par la rue des Perdrielles sur le terrain appartenant à la commune. En conséquence, le conseil municipal sera sollicité en février pour céder le terrain à ALTERCITE. Une servitude d'utilité publique pour l'évacuation des eaux vers le bassin d'orages sera mise en place avec un riverain concerné. Parallèlement, le DCE sera lancé pour que les travaux d'aménagement

soient faits aux beaux jours. Les terrains pourront être mis en vente aussitôt et le dossier sera présenté en mars au conseil pour validation du principe d'aménagement.

- SAINT MAINBOEUF : Le géologue M. LEOTOT a terminé son étude. Nous l'avons sollicité pour un accompagnement de maîtrise d'œuvre sur le dossier épineux du confortement des murs de soutènement de la voie. Le montant du devis est de 5900€HT. Le conseil inscrira cette somme au budget 2018 et autorise le maire à aller chercher les financements complémentaires auprès des institutionnels concernés.
- PARKING DES ROCHES : Le plan délimité par le géomètre et l'alignement sont parvenus en mairie. Un acte administratif pourra être rédigé en mairie pour régulariser cette emprise communale.
L'ATD a donné un avis défavorable à l'installation d'un distributeur de baguettes en raison de l'abribus, de la dangerosité du trafic et du manque de places pour arrêt intempestif à cet endroit. Un courrier sera envoyé au pétitionnaire pour lui proposer d'étudier un autre emplacement.
- LIGERIENS DE CŒUR : Proposition de broyage place du 8 mai et de fête insolite le 8 septembre. Les deux propositions ont reçu un avis défavorable de la commission pour des raisons très précises indépendantes de notre bonne volonté. Le conseil opte pour la même position et remerciera l'association pour ses propositions.
- MARCHÉ du mercredi : Accord pour un marchand de fromages. La commission concertation se penchera sur le sujet de la vitalité et de l'emplacement du marché à déterminer pour la haute saison.
- CONVENTION LIVRETS DU PATRIMOINE/OFFICE DE TOURISME : Intégré désormais à la SPL Tourisme de Saumur Val de Loire, les conventions passées précédemment sont devenues obsolètes, notamment celle concernant le reversement d'un pourcentage sur la vente des livrets du circuit patrimonial en français et en anglais.

BATIMENTS :

- CADHUMEAU : deux devis sont proposés pour les vestiaires sinistrés, un complet comprenant désamiantage et démolition, l'autre avec désamiantage mais en attente du complément mais qui devrait être moins élevé. La commune opte pour la solution la plus efficace dont celle la plus économique et donne quitus à l'adjointe de valider la proposition la moins disante pour que les travaux soient effectués le plus vite possible.
- NOUVEAU BAIL GENDARMERIE : une réunion doit se tenir à la préfecture le lundi 29 janvier à la demande de Monsieur le Préfet pour aboutir à une solution acceptable pour la commune concernant le renouvellement du bail et le montant du crédit-bail restant dû.

SAUMUR VAL DE LOIRE :

- VEGETERIE : Promesse de la reprise du dossier par le nouveau Vice-président de Saumur Val de Loire. Objectif : création de celle-ci sur une aire située près de la STEP, route de Montsoreau, afin de bénéficier également aux communes avoisinantes.
- REVITALISATION CENTRE BOURG : En attente que deux autres communes arrivent en phase opérationnelle, la commune bénéficie d'un Plan d'Intérêt Général pour garder la dynamique de l'opération et permettre de déjà faire des travaux dans des logements ciblés par l'étude du cabinet PREAU. Le chiffrage du département pour l'animation et l'ingénierie par un cabinet ayant été sous-évalué par rapport au résultat de l'appel d'offres, SVL a décidé de proposer le même service en régie mené par un technicien de l'EPCI. Une réunion aura donc lieu très prochainement en mairie pour déterminer les modalités de lancement et de suivi de l'opération d'amélioration de l'habitat dégradé dans le périmètre fixé.

Questions diverses :

- LA POSTE a fait une proposition orale de changement d'horaires : 9H30-MIDI, qui doit être validée par la hiérarchie de la Banque Postale et pourrait nous parvenir prochainement.
- En l'absence de la secrétaire de mairie, le point finances proposé demain est repoussé au vendredi 2 février à 14H30.

Régine CATIN		Anne-Marie GERVAIS	
Patrice VÉRITÉ		Marie-Claude JOLY	
Fabienne RANGER		Brigitte DURAND	
Philippe BOURGEOIS		Patrick DUVIC	
Sandrine LION		Jacques CAILLEUX	
François JOST		Antoine FONT	
Martine BAUDOT		Carole CHEVREUX	
Éric BEC		Jean-Pierre MONS	
Louissette TRICHET		Marie-Paule FOUACHE	
Fabien LAURENT			